



CK VILLERS LE LAC
32 RUE DES COTES
25130 VILLERS LE LAC
Tel : 06 30 07 28 68
ckvillerslelac@gmail.com
Affiliation FFCK 2526

Modifié le 25/06/20

REGLEMENT INTERIEUR

Inscription club

- La saison de kayak s'étend du 1^{er} septembre au 31 août
- Tout adhérent doit avoir fourni lors de son inscription un certificat médicale datant de moins d'un an avec la non contre-indication à la pratique du canoë kayak.
- Tout adhérent certifie savoir nager au minimum 25 mètres et à s'immerger
- Un titre FFCK est obligatoire pour tous les membres du club
- Les parents ont autorisé le club à transporter son enfant en voitures particulières ou en bus du club
- Chaque adhérent mineur doit avoir fourni une autorisation parentale
- Chaque adhérent a pris connaissance des règlements propres au club et à la navigation sur le site de Villers le lac
- La cotisation club comprend : l'encadrement, le prêt du matériel, la participation aux compétitions, l'assurance (MAIF) et les avantages club
- La cotisation club ne comprend pas les frais de déplacements, d'hébergements et le matériel personnel (combinaison néoprène, chausson, K way)

Locaux

- Les locaux du club sont ouverts par le responsable de la sortie
- Il est interdit de rentrer dans les locaux sans que le responsable ne soit présent
- L'usage d'alcool, de cigarettes et de stupéfiants est strictement interdit dans les locaux ainsi que pendant les activités club
- Les locaux hors club sont strictement interdits

Assurance

- Le club se décharge de toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation d'effets personnels
- Ni la FFCK ni le club assure le matériel personnel (bateau, gilet, pagaie...) des adhérents laissé au club
- L'assurance de la FFCK prend en charge les adhérents dans leur pratique club et leur pratique privée
- Tout accident au club doit être déclaré dans les cinq jours

Matériel

- Le matériel du club est prêté aux adhérents, ils doivent en prendre soin, en cas de dégradation volontaire les frais seront à leur charge
- Le matériel doit être rangé à sa place
- Le gilet de sauvetage est obligatoire pour toutes les sorties club
- Le bus du club est garé en permanence au local, l'entretien et le nettoyage concerne tous les adhérents. L règlement du bus est affiché au club

Activités

- Pour participer aux séances piscine, il faut être obligatoirement licencié au club
- Les enfants de moins de 12 ans sont obligatoirement encadrés par un moniteur
- Les adhérents de plus de 12 ans et ayant la pagaie verte peuvent naviguer, par accord d'un responsable sans moniteur.
- Le responsable de la sortie doit s'assurer que le niveau technique de l'adhérent correspond au parcours proposé et que son matériel est conforme et adapté
- Les adhérents ont le droit de participer à toutes les activités club si leur niveau de pratique correspond à la sortie
- Le réglage des portes de slalom se fait par un responsable du club

Compétitions

- Les compétiteurs bénéficie d'aide financière s'ils respectent certains engagements : participation au championnat de FC, participation à au moins deux courses nationales, engagement dans la vie du club (école de pagaie, aide aux manifestations)
- Les aides aux compétitions sont réparties de la sorte
- ✓ Frais courses au championnat de FC : payés par le club
- ✓ Frais courses, transports ou hébergements sur une compétition régionale payés par le club
- ✓ Frais courses payés pour les courses Nationales
- ✓ Aide transport de 30€ pour un compétiteur en N3
- ✓ Aide transport de 50€ pour un compétiteur en N2
- ✓ Aide transport de 100€ pour un compétiteur en N1

Base nautique de Chaillexon

- Les adhérents peuvent prendre gratuitement du matériel durant la saison estivale à la base nautique sur présentation de leur licence FFCK, dans la limite du stock disponible

A voir également règlement bus club, plan de navigation et règlement encadrement

Le non-respect de ce règlement, ainsi que des actes de violences, des actes mettant en danger la sécurité de la personne ou du groupe sont passibles de l'exclusion définitive du club